

QUELLE FORMATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS DANS LES P.E.D. ?

Bruno VITELLIO

L'approche des problèmes que pose la croissance urbaine du Tiers-Monde, dans une période caractérisée par une réduction significative des ressources disponibles confère un regain d'actualité aux réflexions sur le meilleur usage de l'aide au développement.

S'agissant d'établissements humains on prend conscience de la faible efficacité dans le temps, d'investissements parfois considérables, consacrés à la réalisation d'infrastructures et d'équipements dont l'intégration au processus de développement n'a rien d'évident. Les institutions nationales en charge de les gérer fonctionnent mal, ou pas du tout. Les hommes capables de prendre des décisions, de définir les règles du jeu manquent dans la plupart des pays.

Pourtant, dès avant les indépendances africaines, et selon un processus fortement accéléré dans la période récente, la France a formé et forme encore toujours plus de cadres techniques, architectes, ingénieurs, administrateurs originaires de P.E.D., accueillis dans les écoles ou universités, diplômés en bonne et due forme. Un certain nombre de centres de formation se sont créés dans les pays eux-mêmes, avec fréquemment l'appui d'institutions françaises apportant enseignants, expérience pédagogique et caution scientifique.

Ces quelques lignes ont l'ambition limitée de contribuer à éclairer quelques aspects dudit fonctionnement apparent du processus de formation, mis en place par la France en direction des P.E.D dans les domaines relevant des établissements humains.

Le concept de formation se réfère dans la pratique à des réalités bien différentes, depuis le simple enseigne-

ment de connaissances de base relativement universelle jusqu'à l'acquisition de savoir-faire directement lié à l'organisation et au fonctionnement d'institutions définies.

Dans les pays industrialisés (du Nord) le champ des établissements humains est couvert par des organisations professionnelles bien établies, où les savoir-faire se transmettent dans la pratique quotidienne. La formation initiale n'assure qu'un bagage minimum de connaissances donnant accès au milieu professionnel seul capable de féconder et valoriser l'acquis théorique de départ.

Dans les P.E.D., au contraire, les milieux professionnels sont encore en cours de constitution. Les savoir-faire y sont rares et mal assurés. La formation n'intervient donc plus, comme au Nord, à la marge d'institutions dont elle ne ferait qu'assurer le renouvellement progressif. Elle devient au contraire l'outil majeur du développement, l'instrument non pas d'accompagnement, mais de création d'institutions appelées à prendre en charge la croissance urbaine, celle-ci connaissant en outre un rythme et une ampleur sans commune mesure avec l'expérience récente du Nord.

Or, on s'aperçoit que l'essentiel des efforts fournis par la France en ce domaine s'appuie de façon prépondérante sur l'appareil national de formation initiale, c'est-à-dire, sur un dispositif organisé pour dispenser des connaissances de base, non les savoir-faire professionnels dont les pays ont le plus besoin. Ce peut être un élément d'explication du décalage existant entre les efforts entrepris et la faiblesse des résultats.

Une autre cause du disfonctionnement peut être décelée dans l'approche trop strictement quantitative des besoins, à partir de normes d'encadrement plus ou moins rigoureusement définies sur la base d'une situation existante à améliorer. Une telle démarche est dans tous les cas nécessaire mais elle est insuffisante. On néglige en effet, si on s'en tient là, l'analyse du fonctionnement des institutions, du processus de décisions, les blocages éventuels nés, par exemple, des désajustements des moyens concrets aux objectifs. Il faut, avant de parler formation, faire avec le partenaire un inventaire approfondi des conditions à réunir pour qu'une institution dont les objectifs sont explicites et reconnus ait une chance raisonnable de les atteindre. On trouvera toujours des responsables pour imputer, d'ailleurs à juste titre, « au manque d'hommes » les défaillances des organismes dont ils ont la charge. On les amènera plus difficilement — et c'est une autre démarche — à constater et à analyser les problèmes inhérents aux modes de fonctionnement de leurs institutions, aux règles du jeu qu'ils ne savent pas définir, aux objectifs mal ajustés, par excès ou défaut, aux réalités locales.

Des possibilités existent d'améliorer cette situation, si l'on veut bien retenir une approche complémentaire de

celle suivie jusqu'ici dans la plupart des cas. Et d'abord, inventorier en France, les détenteurs de savoir-faire professionnels capables de valoriser, dans la pratique, une connaissance de base dispensée à des générations d'étudiants étrangers. La formation magistrale doit être vitalisée par l'apport des milieux professionnels, trop souvent tenus à l'écart des programmes de formation.

Un des moyens qu'encourage habituellement une coopération bi ou multilatérale est le jumelage (au sens générique du terme) d'institutions analogues au Nord et au Sud (commune à commune, région à région, bureau d'étude public à bureau d'étude public...). Les tâches sont comparables, plus faciles à identifier. Un langage commun est rapidement trouvé. La transmission des savoir-faire se fait à l'occasion de projets concrets ; et surtout la formation perd de son caractère unilatéral pour se placer sur le terrain des échanges. Ce type d'action ne concerne pas seulement les rapports Nord-Sud, mais aussi les pays du Sud entre eux. Les expériences de ces dernières années dans ces domaines sont concluantes à cet égard.

La mise en œuvre d'une telle démarche suppose également de redéfinir une politique (et des moyens) de la formation professionnelle d'étrangers en France (ou par la France). Il faut arriver à transformer la pratique des stages d'observation en stage d'action sur des projets concrets, avec implication personnelle du stagiaire dans des opérations dont il soit responsable. Peut-être faut-il aussi envisager que la France aide à monter des opérations Sud-Sud, en jouant la carte de la démultiplication des savoir-faire.

Enfin, c'est tout le rôle pédagogique de l'assistance technique qui est à redécouvrir avec les formations sur projet. Ancrer un projet de développement dans la réalité nationale pose la difficile question du relais à faire prendre par les responsables du pays. A l'heure où le ministère des relations extérieures (coopération et développement) affirme vouloir en finir avec la coopération de substitution, il n'est pas inutile de s'interroger sur le parti qu'on pourrait tirer, sans engagement financier supplémentaire, d'une utilisation plus sélective et plus efficace des moyens humains importants que la France consacre au développement. Il est vrai que cela pose, au second degré, le problème de la formation pédagogique des coopérants.

Rappelons qu'il ne s'agit ici que d'esquisser, sur un thème ancien, quelques variations sur la manière de poser les questions. Le souhait de l'auteur est que s'amorce sur cet enjeu important un débat dont « *Cités Africaines* » pourrait fournir le support ■

SOKODE (TOGO) : UN PLAN D'URBANISME CONTESTÉ

Jean-Claude BARBIER

On lira dans ce qui suit la critique du plan d'urbanisme de Sokodé (Togo) et la réponse du bureau d'études mis en cause.

A près de 350 km au nord de Lomé, Sokodé a longtemps fait figure de capitale régionale pour le nord du Togo. Cette agglomération, qui reste la seconde ville du pays avec 50.000 habitants, a connu un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 3,5 % entre les deux derniers recensements, 1970 et 1981. Son périmètre habité est d'ores et déjà très vaste et des lotissements « spontanés » continuent à se multiplier à la périphérie. Un plan directeur d'urbanisme s'avère de toute évidence nécessaire.

En mars 1968, le SMUH et le BCEOM présentent un plan directeur de Sokodé. L'accent est mis sur la voirie, les équipements à prévoir et les zones à réserver. Mais on ne descend pas au niveau de la voirie, de la trame des lotissements.

Le 20 décembre 1978, un contrat, signé par le Président de la République togolaise sur proposition de la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, confie à un bureau d'études italien, Technosynesis, la réalisation de plans directeurs de sept villes du Togo, dont Sokodé.

C'est ce plan de Sokodé qui fait ici l'objet de la présentation critique.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 17. 799 ex 1

Cote : B

- 5 JUIL. 1985

CITÉS AFRICAINES AFRICAN CITIES



N°2 janvier — mars 1985
Prix 50 — zone CFA 2.500

B17.797 → B17.812 ed1